

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)

District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, BAPTISTE, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LINDA, MARC
-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH
WILLIAM

Lignes directes DYF

Compétitions

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

Discipline

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

Service civique

Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-23

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

Dossiers FAFA

Baptiste DECRUZ : 01-80-92-80-36

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Règlements & Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1807



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mercredi 19 juin 2024

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2
COMMISSION DES CALENDRIERS	5
COMMISSION DES COMPETITIONS	5
COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS	6
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	6
COMMISSION DES TERRAINS	8
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	9

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

Classements 2023/2024 Montées/descentes

Sous réserves de procédures en cours

Retrouvez les classements ainsi que les montants & descendants par catégorie en

[cliquant ici](#)

Mise à jour au 19-06

LES MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES A COMPTER DE LA SAISON 2024 / 2025

Il a été donné connaissance à l'Assemblée Générale du District du 15 juin 2024, de l'ensemble des modifications règlementaires qui seront applicables à compter de la saison 2024 / 2025.

Une présentation complète de ces modifications a été établie pour l'information des clubs Yvelinois.

Cette présentation est disponible [ici](#).



AGENDA 2023 / 2024 - JUIN

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

22/06/24

Réunion de fin de saison des Arbitres

22 & 23/06/24

Journée Nationale des Débutants U6/U7 à Montigny le Bretonneux

25/06/24

Tirage SENIORS DAM D2

26/06/24

Comité de Direction

27/06/24

Trophée des champions

LUTTER CONTRE
LES VIOLENCES SEXISTES
ET SEXUELLES

Session de Sensibilisation

Éducateurs, Éducatrices, Dirigeants
Animateurs, Animatrices, Bénévoles
Tous concernés

MARDI 25 JUIN 2024
DE 10H À 12H30

À L'ESPACE GÉRARD PHILIPPE
SALLE DE CONFÉRENCES
96 RUE LOUISE MICHEL
78500 SARTROUVILLE

Inscription : Obligatoire
(via QR code)

Contact : 0182083938

Ce.sdjes78.sport@ac-versailles.fr

ENSEMBLE, BRISONS LE SILENCE



22-23
JUIN

FFF

JOURNÉE NATIONALE
des
Débutants

VIENS FÊTER LA FIN
DE SAISON AVEC TON CLUB !

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DES YVELINES

DU 15 JUIN 2024

AUX ESSARTS-LE-ROI

L'Assemblée Générale du District qui s'est déroulée le 15 juin, aux ESSARTS-LE-ROI, a pris les décisions suivantes :

1 / PRESENTATION DU COMPTE PREVISIONNEL DE LA SAISON 2023 / 2024, ET PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL POUR LA SAISON 2024 / 2025

L'Assemblée Générale a pris acte du **Compte de résultat prévisionnel de la saison 2023 / 2024**, à l'issue de laquelle devrait être constaté un **déficit global estimé à 7 600 €**, étant rappelé que l'estimation était de 47 500 € dans le Budget prévisionnel.

En ce qui concerne le **résultat d'exploitation**, il devrait être constaté un **déficit estimé à 24 850 €**, très inférieur à celui qui était prévu au Budget (56 500 €) et qui est en réalité sans incidence sur l'équilibre des finances du District puisqu'il est généré par le montant des dotations aux amortissements liés à l'opération d'acquisition et d'aménagement du nouveau siège, qui représentent 30 175 €.

Puis, l'Assemblée Générale a adopté le **Budget prévisionnel pour la saison 2024 / 2025**, qui présente peu de différences avec le Budget prévisionnel de la saison précédente, conséquence de la volonté de maîtriser les dépenses sans déroger aux missions de formations (arbitres, techniciens, dirigeants) et d'aides aux clubs notamment par l'attribution de dotations en matériel.

Le Budget présente un **résultat d'exploitation négatif de 54 750 €** et fait apparaître un **résultat global de l'exercice déficitaire de 34 250 €**, qui s'explique de la même façon que les saisons précédentes.

Ce déficit est en effet sans incidence sur l'équilibre des finances du District puisqu'il s'explique par le montant des dotations aux amortissements qui, sur un total de 44 000 €, ont trait, pour 30 175 €, aux opérations liées à l'acquisition et à l'aménagement du siège du District.

Le Budget prévisionnel de la saison 2024 / 2025 a été adopté par **83,88 %** des voix.

2 / LE PROJET DE CHAMPIONNATS DE JEUNES A 11, PAR ANNEE D'ÂGE, AVEC ACCESSIONS GENERATIONNELLES

L'Assemblée Générale a adopté, avec **69,78 %** des voix, le projet de Championnats de jeunes à 11, par année d'âge, avec accessions générationnelles qui lui a été proposé, et qui sera mis en place à l'issue de la saison 2024 / 2025.

Elle a pour cela adopté :

- . les principes de la réforme et les conditions de sa mise en œuvre
- . les modifications au Règlement Sportif du District qui sont liées au projet

. le Règlement du Championnat U 14, où figurent les conditions précises de l'entrée dans le dispositif, par l'organisation d'une phase Brassage, puis d'une phase Championnat

. la présentation de la structure des Championnats de jeunes, qui concernent actuellement les catégories d'âge U 14, U 16 et U 18 et qui concerneront désormais également les catégories U 15 et U 17.

Seront publiés avant le début des compétitions de la saison 2024 / 2025 :

- les Règlements, avec intégration des effets de la mise en œuvre du projet, de tous les Championnats de jeunes du District, qui concernent actuellement les catégories d'âge U 14, U 16 et U 18, et qui concerneront la catégorie U 15 dès la saison 2024 / 2025, le Règlement concernant la catégorie U 17 intervenant à compter de la saison 2025 / 2026
- les Annexes 5 au Règlement Sportif, fixant la structure des championnats et les conditions de montées et de descentes
- les Règlements des différentes Coupes des Yvelines et Coupes du Comité, y compris en ce qui concerne la catégorie U 15 dès la saison 2024 / 2025, le Règlement concernant la catégorie U 17 intervenant à compter de la saison 2025 / 2026.

3 / LES MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS DES COUPES DES YVELINES ET DES COUPES DU COMITE

L'Assemblée Générale a adopté, avec **87,98 %** des voix, les modifications proposées aux Règlements des Coupes des Yvelines et des Coupes du Comité, dans le but de faciliter le reprogrammation des rencontres en cas d'impossibilité pour le club recevant de disposer, à la date prévue, des installations nécessaires au déroulement de la rencontre.

4 / LES INFORMATIONS AUX CLUBS

Des informations ont été données aux clubs en ce qui concerne notamment :

Les modifications réglementaires applicables à compter de la saison 2024 / 2025, suite notamment à l'Assemblée Fédérale du 8 juin 2024, dont le contenu complet sera publié très prochainement

L'adaptation des obligations des clubs en matière d'équipes de jeunes, qui sera intégrée à l'article 11.1 du Règlement Sportif du District

La possibilité, malheureusement toujours dans l'attente d'une décision de la Ligue, de créer une entente Senior en Championnat Départemental 2

Les modifications aux statuts du District résultant des modifications apportées aux Statuts-types des Districts par l'Assemblée Fédérale, d'abord le 16 décembre 2023, puis le 8 juin 2024.

Les statuts mis à jour seront publiés prochainement.

5 / ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

La liste intitulée « Yvelines, Terre de Football » a été élue avec **94,87 %** des voix.

La composition de la liste élue est consultable [ici](#).

Le Comité de Direction nouvellement élu se réunira dès le mercredi 26 juin.

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée Générale sera publié, dès son établissement, dans le journal numérique « Yvelines Football ».

➤ nombre de clubs composant l'Assemblée Générale :	150
➤ nombre de clubs présents :	67, soit 44,67 %
➤ nombre de clubs présents ou représentés :	97, soit 64,67 %
➤ nombre de voix composant l'Assemblée Générale :	1 959
➤ nombre de voix présentes ou représentées :	1 523, soit 77,74 %

LA REMISE DU LABEL JEUNES AU PARIS SAINT-GERMAIN

Accordé pour 3 saisons, avec 3 niveaux (Espoir, Excellence et Elite), le Label Jeunes vise à inciter les clubs à se structurer, la Fédération souhaitant par ce biais développer le projet club autour de 4 axes :

le projet associatif, visant à structurer le club pour obtenir une organisation claire, cohérente, performante et sécurisante, afin d'optimiser son attractivité et de développer ainsi le mieux vivre ensemble,

le projet sportif, visant à définir les formes et les niveaux de pratique du club en adéquation avec les besoins des pratiquants et à déterminer les normes d'encadrement ainsi que les climats et les contenus et d'entraînement,

le projet éducatif, visant à renforcer le projet sportif à travers une bonne connaissance et un partage de règles de vie et du jeu au sein et en dehors du club,

le projet d'encadrement et de formation, visant à évaluer les besoins en termes d'encadrement et renforcer ainsi le niveau de compétences des encadrants.

Ce Label n'est pas galvaudé puisque, pour la saison 2022 / 2023, seuls 5 clubs Yvelinois ont été labellisés (67 en Ile de France, 441 en France) et seulement 12 clubs Yvelinois en sont actuellement détenteurs.



Le mercredi 22 mai, c'est le PARIS SAINT-GERMAIN qui a reçu le Label Jeunes, au titre de la saison 2022 / 2023, en présence de M. Thierry MORIN, Secrétaire Général de l'Association PARIS SAINT-GERMAIN, Mme Suzanne CHARPENTIER et M. Ghislain GOMBART, membres du Comité de Direction et MM. Cédric BOUCHET, Coordinateur Technique, et Thibaut KARSENTY, Manager Général.

Le Label a été décerné au PARIS SAINT-GERMAIN, au niveau **Elite** (34 en cours de validité en Ile de France, dont 3 dans les Yvelines).

Le Coordinateur Technique, M. Cédric BOUCHET, a remercié les Dirigeant(e)s, les Educateurs-trices et les parents de l'effort fourni pour hisser le club à ce niveau de performance.

Le Président du District, Jean-Pierre MEURILLON, a tenu à remercier le PARIS SAINT-GERMAIN, en particulier le Président, Benoit ROUSSEAU, son staff, tou(te)s leurs Educateurs-trices et tou(te)s leurs Dirigeant(e)s, pour tout ce qu'ils font pour que le Football des Jeunes vive et continue de se développer à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Il a, au nom de la Fédération Française de Football, exprimé au PARIS SAINT-GERMAIN toutes ses félicitations pour ce qu'il faut considérer comme une distinction bien méritée.

COMMISSION DES CALENDRIERS

Commission restreinte du 18 juin 2024

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MONTEES/DESCENTES

Pour consulter la mise à jour des classements et des montants & descendants, [cliquez ici](#).

SENIORS

D5C
FONTENAY LE FLEURY FC 1 étant descendant de D3, FONTENAY LE FLEURY FC 2 ne peut être montant de D5 en D4.
Par conséquent, c'est ST GERMAIN FC 2 qui est montant de D5C en D4.

U16

TRAPPES ES
TRAPPES ES 2 étant descendant de D2 en D3, TRAPPES ES 3 est donc descendant de D3 en D4.
VESINET SCI 1 est donc montant administratif de D4 en D3.

U14

En application de l'annexe 5 du Règlement Sportif du District, la Commission met à jour les descendants de D3 en D4.

Clubs descendants concernés :

VIROFLAY USM 1 en D3B.
VOISINS FC 2 en D3C.

ENGAGEMENTS

MAGNANVILLE LIONS

La Commission prend note du non ré-engagement des équipes SENIORS DAM, U16 & U14. Transmis aux services Licences de la Ligue de Paris.

MANTES USC

La Commission laisse jusqu'au au lundi 24 juin au club pour engager ses équipes compétitions. Sans quoi celles-ci ne seront pas ré-engagées et perdront leur niveau sportif.

ST ARNOULT FC

La Commission laisse jusqu'au au lundi 24 juin au club pour confirmer l'engagement de son équipe U14. Sans quoi, celle-ci ne sera pas ré-engagée et perdra son niveau sportif.

ST CYR AFC

La Commission laisse jusqu'au au lundi 24 juin au club pour engager ses équipes compétitions. Sans quoi celles-ci ne seront pas ré-engagées et perdront leur niveau sportif.

SENIORS

HOUILLES AC

Pris note du non ré-engagement de l'équipe 3 du club en D4.
La Commission désigne MAURECOURT FC 2 montant administratif de D5 en D4.

U18

CHANTELOUP US

Pris note du non ré-engagement de l'équipe 1 du club en D2.
La Commission désigne CARRIERES S/S US 1 montant administratif de D3 en D2. Transmis aux services Licences de la Ligue de Paris.

U14

POISSY FC 3

Pris note du non ré-engagement de l'équipe 3 du club en D3.
La Commission désigne BOUGIVAL FOOT 1 montant administratif de D4 en D3.

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 10/06/24

COMMISSION RESTREINTE

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

APRÈS 2 RAPPELS,
MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ AU CLUB RECEVANT -1pt, 0 but
& AMENDE AUX 2 CLUBS

SENIORS

D2-B DU 02/06/2024
25889947 LIMAY ALJ 1 / PECQ US LE 1

SUSPENSIONS DE TERRAINS

SENIORS

D5-C DU 10/03/2024
27164983 CARRIERES S/SEINE US 2 / BAILLY NOISY SFC 3

Transmis de la Commission de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe 2 de CARRIERES S/SEINE évoluant en D5-C.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par

le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

La Commission désignera les deux matchs en début de la saison prochaine 2024/2025.

▣ D5-D DU 28/01/2024

27165442 ST CYR AFC 1 / VERSAILLES JUSSIEU AS 1

Transmis de la Commission de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe de ST CYR AFC évoluant en D5-D.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désignera le deuxième match en début de saison prochaine 2024/2025.

SENIORS

D3-B DU 07/04/2024

26914441 FCFF 1 / LE CHESNAY 78 FC 2

Transmis de la Commission de Discipline du 11/06/24 infligeant une suspension de terrain de 2 matches dont 1 avec sursis pour l'équipe 1 de FCFF évoluant en D3-B.

La Commission désignera le match en début de saison prochaine 2024/2025.

U16

D4-A DU 21/04/2024

27236743 ISSOU AS 21 / GUERVILLE ARNOUVILLE 21

Transmis de la Commission de Discipline du 11/06/24 infligeant une suspension de terrain de 4 matches dont 2 avec sursis pour l'équipe 21 d'ISSOU AS évoluant en D4-A.

La Commission désignera les matchs en début de saison prochaine 2024/2025.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 13/06/2024

COMMISSION RESTREINTE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH ERRATUM

VETERANS

D5C du 02/06/2024

27185632 CHESNAY 78 FC 32 / BEYNES FC 32

Réserves de CHESNAY 78 FC 32 concernant l'article 7.11 du Règlement Sportif du DYF : étant dans les 5 dernières journées, une équipe ne doit pas comporter plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétition nationale, régionale ou départementale avec une ou plusieurs équipes supérieures de leur club.

Après vérification,
Seul le joueur SINGRE Guillaume (12) de BEYNES FC32 a participé à plus de 10 matches avec l'équipe supérieure de son club.

En conséquence, la Commission dit
Réserves recevables mais **NON** fondées

Débit : 43.50€ à CHESNAYE 78 FC

Motif : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

TOURNOIS

BOIS D'ARCY AS :

Tournois U12-U13 le 22.06 et U10-U11 le 23.06 : **non homologués**

Motifs :

- Utiliser le document DYF
- Moins de 4 semaines de délai

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 10 juin 2024

Présents : Mme JONNAIS, MM. BOKOBZA, PATRIGEON, LOUVEL, VIMONT, GABIER.

Excusés : , MM. HOUANT, COLOMBO, BARROIS, INACIO, PEDRO GOMES,

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JOURNÉE NATIONALE DEBUTANTS

Liste des clubs non présents à la réunion du 10 juin.

- ABLIS FC SUD 78
- CHANTELOUP US
- CLAYES S/BOIS USM
- EPONE USBS
- MESNIL ST DENIS AS
- PORT MARLY CS
- TRAPPES ES

La Commission demande à ce que les clubs se déplacent impérativement au District afin de récupérer les informations essentielles à la bonne organisation de cette journée mais également pour récupérer les bracelets d'accès aux parkings :

Pour consulter le document de présentation : [cliquez ici](#)

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

PLATEAUX U9

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 25/05/24

92452502 PLAISIR (FONTENAY LE FLEURY/ MESNIL LE ROI / MAUREPAS / VOISINS)
92452504 EPONE (FONTENAY ST PERE / GUERVILLE/ MAULOISE / HOUDAN 2)
92452510 ACHERES (CHAMBOURCY /CHANTELOUP)
92452515 MANTOIS (ROSNY / LIMAY)
92452522 ABLIS (RAMBOUILLET / ST ARNOULT)

1er rappel

Plateaux du 08/06/24

- 92460806 PORCHEVILLE (VAUXOISE / ISSOU)
-924 60810 VALLÉE (ABLIS / ESSART)
- 92460812 LIMAY (LES MUREAUX / TRIEL)
- 92460813 MAGNY (TRAPPES / GUYANCOURT)
- 92460814 PERRAY (RAMBOUILLET ()

- 92460818 FOURQUEUX (ACHERES / CLAYES SOUS BOIS 2)
- 924 60824 CONFLANS RACING (HOUILLES 2/ HOUILLES SO)
- 92460825 MANTOIS (ROSNY / MAGNANVILLE)

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U10-U11 DTPAL

Amende après 2 rappels au club d'accueil : 51,50€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 25/05/24

27979642 ST ARNOULT U.S. 1 - CHAMBOURCY ASM 1
27979737 CARRIERES GRESILLONS 2 - F.C. ACHERES 2
27979771 AUBERGENVILLE F.C 2 - ELANCOURT O.S.C. 3
27980227 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 - LFCM 2
27980282 GUERVILLE ARNOUVILLE 2 - LFCM 3
27980313 ENT. SPORTIVE JOSAS 1 - PORT MARLY C.S. 1
27980341 ENT. SPORTIVE JOSAS 2 - PORT MARLY C.S. 2
27980476 ENT. VESGRE /GAMBAIS 1 - CELLOIS CS 3
27980521 ENT. VESGRE /GAMBAIS 2 - CELLOIS CS 4
27980574 ECQUEVILLY E.F.C. 3 - CHATOU AS 3
27979918 LIMAY ALJ 22 - GARGENVILLE STADE 21
27979947 ST ARNOULT U.S. 21 - CHAMBOURCY ASM 21
27980011 CARRIERES GRESILLONS 22 - F.C. ACHERES 22

2ème rappel avant amende

Rencontres du 02/06/24

27979536 ISSOU AS 1 - VIROFLAY U.S.M. 1
28023421 GARGENVILLE STADE 1 - CARRIERES GRESILLONS 1
27979648 PLAISIROIS F.O. 3 - MANTOIS 78 FC 3
27979748 ELANCOURT O.S.C. 3 - BONNIERES FRENEUSE 2
27980188 FONTENAY ST PERE AS 1 - GUERVILLE ARNOUVILLE 1
27980189 LFCM 2 - F.C. DE TESSANCOURT 1
27980243 FONTENAY ST PERE AS 2 - GUERVILLE ARNOUVILLE 2
27980244 LFCM 3 - F.C. DE TESSANCOURT 2
27980289 ENT. MAULE - MAREIL 1 - ENT. SPORTIVE JOSAS 1
27980317 ENT. MAULE - MAREIL 2 - ENT. SPORTIVE JOSAS 2
27980436 CHESNAY 78 F.C. LE 1 - ENT. VESGRE /GAMBAIS 1
27980523 LOUVECIENNES A.S. 1 - ISSOU AS 2
27980580 PLAISIROIS F.O. 4 - VALLEE 78 F.C. 2
27980608 ETANG ST NOM ES 2 - BOIS D'ARCY A.S. 3

U12-U13 DTPAL

Amende après 2 rappels au club d'accueil : 51,50€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 25/05/24

27980957 AUBERGENVILLE F.C 21 - ELANCOURT O.S.C. 23
27980988 CARRIERES GRESILLONS 22 - MONTESSON U.S. 22
27981203 MEZIERES A.J. 1 - RCC 1
27981231 MEZIERES A.J. 2 - RCC 2
27981343 COIGNIERES F.C. 2 - JOUY EN JOSAS U.S. 2
27985952 MARLY LE ROI U.S. 1 - VERSAILLES 78 FC 3
27981644 ESSARTS LE ROI AGS 1 - VOISINS F.C. 3
27980796 PECQ US LE 2 - MUREAUX O.F.C. LES 3

2ème rappel avant amende

Rencontres du 02/06/24

27980876 BONNIERES FRENEUSE 21 - MAURECOURT F.C. 21
27980919 LIMAY ALJ 22 - LFCM 21
27980920 ST CYR AFC 21 - AUBERGENVILLE F.C 21
27981108 ELANCOURT O.S.C. 22 - VSCI 21
27981236 FONTENAY ST PERE AS 1 - PORCHEVILLE FC 1
27981264 FONTENAY ST PERE AS 2 - PORCHEVILLE FC 2
27981347 USAF-ASLC 1 - MONTFORT / U.S.Y. 2
27981348 ABLIS SUD 78 1 - HOUILLES A.C. 2
27981376 ABLIS SUD 78 2 - HOUILLES A.C. 3
27981418 BOUGIVAL FOOT 2 - ENT. MAULE - MAREIL 1
27981419 CROISSY U.S. 2 - MESNIL ST DENIS ASL 2
27981446 BOUGIVAL FOOT 3 - ENT. MAULE - MAREIL 2
27981447 CROISSY U.S. 3 - MESNIL ST DENIS ASL 3
28023297 POISSY FC 2 - HOUILLES A.C. 4
27985866 HOUILLES S.O. 2 - MANTES U.S.C. 1
27985911 VERSAILLES JUSSIEU 1 - E. S. GUYANCOURT F. 2
28053864 VILLENES ORGEVAL 1 - POISSY FC 1
27980726 ISSOU AS 1 - GARGENVILLE STADE 1
27980728 LIMAY ALJ 2 - LFCM 1

FEUILLES EPREUVES MANQUANTES

U10-U11 ESPOIRS

Amende après 2 rappels au club d'accueil : 20€ et pénalité au club visiteur si le résultat n'a pas été retranscrits sur la FMI

Rencontres du 25/05/24

U10

VELIZY 21 /ELANCOURT OSCE 21
SARTROUVILLE ES 21/MANTOIS 21
CROISSY US 21/LIMAY ALJ 21
EPONE USBS 21/FCFF 21
AUBERGENVILLE FC 21/MESNIL ST DENIS ASL 21

U11

MANTOIS 78 FC/ELANCOURT
CONFLANS FC/VERSAILLES 78 FC
ENT USPV /BAILLY NOISY SFC
CARRIERES S/SEINE/VOISINS FC
HOUILLES AC/VILLENES ORGEVAL
MONTESSON US/RAMBOUILLET FCRY

1er rappel

Rencontres du 01/06/24

U10

VELIZY ASC 21/ MONTIGNY LE BX AS 21
CHANTELOUP LES V US 21/FC ACHERES 21
CARRIERES GRESILLONS 21/SARTROUVILLE ES 21
ST GERMAIN EN LAYE 21/MARLY LE ROI US 21
FCFF 21/CROISSY US 21
LIMAY ALJ 21 / AUBERGENVILLE FC 21

U11

BAILLY NOISY SFC /CARRIERES S/SEINE US
CONFLANS FC /PLAISIROIS FO
LIMAY ALJ/FOURQUEUX AS
CHANTELOUP LES V US/FC ACHERES
TRAPPES ES /CHATOU AS
AUBERGENVILLE FC/MARLY LE ROI US

VELIZY ASC/EPONE USBS
FCFF/CROISSY US

1er rappel

Rencontres du 08/06/24

U10

ELANCOURT OSC 21/MONTIGNY LE BX AS 21
VELIZY ASC 21/MUREAUX OFC 21
CARRIERES SUR SEINE US 21/POISSY FC 21
CARRIERES GRESILLONS 21 / CHANTELOUP LES V 21
HOUILLES AC 21 / FC ACHERES 21
MANTOIS 78 FC 21 / ENT USPV 21
PLAISIROIS FO 21/MARLY LE ROI US 21

U11

VOISINS FC / PLAISIROIS FO
BAILLY NOISY SFC / VERSAILLES 78 FC
MANTOIS 78 FC /ENT USPV SFC
HOUILLES AC /FC ACHERES
LIMAY ALJ / MUREAUX OFC
CLAYES SOUS BOIS USM/MESNIL ST DENIS ASL
TRAPPES ES /CELLOIS CS
VELIZY ASC 1 - HOUDANAISE REGION FC 1
NEAUPHLE-PONT. 1 - EPONE U.S.B.S. 1
CROISSY U.S. 1 - MARLY LE ROI U.S. 1
E. S. GUYANCOURT F. 1 - AUBERGENVILLE F.C 1

U12-U13 ESPOIRS

Amende après 2 rappels au club d'accueil : 20€ et pénalité au club visiteur si le résultat n'a pas été retranscrits sur la FMI

Rencontres du 25/05/24

U12

PLAISIROIS FO/PECQ US
FCRH VESGRE GAMBAIS/BAILLY NOISY

U13

MONTESSON US POISSY FC
CARRIERES SUR SEINE FOURQUEUX AS
MAGNY 78 FC MONTIGNY LE BRETONNEUX

2ème rappel avant amende

Rencontres du 01/06/24

U12

VILLENES/CARRIERES S/SEINE
PARIS ST GERMAIN/VERSAILLES

U13

MESNIL ST DENIS MUREAUX
CARRIERES SUR SEINE CARRIERES GRESILLONS
ECQUEVILLY EFC BREVAL LONGNES FC

1er rappel

Rencontres du 08/06/24

U12

POISSY/VOISINS
FOURQUEUX/VILLENES ORGEVAL
FCFF/CARRIERES S/S

MANTOIS/ACHÈRES
LIMAY/HOUILLES
MUREAUX/SARTROUVILLE
MARLY LE ROI/RAMBOUILLET
MESNIL ST DENIS/LE PECQ
BAILLY-NOISY/VÉLIZY
MONTFORT/PSG

U13

VERNEUIL ENT. / CARRIERES S/S US
VERSAILLES 78 FC / BREVAL LONGNES FC
MUREAUX OFC / RAMBOUILLET
MONTESSON US / VILLENES
MESNIL ST DENIS / MONTFORT USY

COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

COMMISSION RESTREINTE DU 17/06/2024

EXTRAIT DU PV DE LIGUE

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

CONFIRMATION DE CLASSEMENTS

MANTES LA VILLE - STADE AIME BERGEAL - NNI 783620101

La Commission accuse bonne réception de la demande de classement du 30/05/2024 et transmet le dossier à la F.F.F.

ANDRESY – PARC DES SPORTS DES CARDINETTES 2 – NNI 780150102

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 24/10/2023, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN ainsi que du document transmis :

- Tests in situ du 28/05/2024

Elle rappelle la non-conformité suivante :

Les poteaux de corner et drapeaux de coin sont implantés à l'extérieur du tracé. Ils doivent être tangents aux limites extérieures des lignes de but et de touche (Art. 3.9.4).

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/10/2033.

ST GERMAIN EN LAYE - STADE GEORGES LEFEVRE N°1 - NNI 785510101

La Commission accuse bonne réception de la demande de classement en niveau T2 du 04/06/2024 et transmet le dossier à la F.F.F.

CHANGEMENT DE NIVEAU DE CLASSEMENTS

ST GERMAIN EN LAYE – GYMNASSE LE COSEC – NNI 785519902

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courriel de la Mairie de St Germain en Laye du 25/03/2025 précisant que ce gymnase va être détruit le 01/07/2024 et retire cette installation du classement.

AVIS PREALABLES TERRAINS ET ECLAIRAGES

VERNEUIL SUR SEINE – STADE FRANCOIS PONS 2 – NNI 786420102

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable en niveau E4 pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 06/06/2024.
 - Etude d'éclairage du 05/06/2024 de ZUMBOTEL GROUP.
 - Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 18 m équipés de 5 projecteurs LED (20 projecteurs ALTIS G5 au total)
- Au regard des éléments transmis :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 455 lux

U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0,87

U1h (EhMin/EhMax) : 0,72

Eblouissement (Glare rating) : GR max : 46

Facteur de maintenance : 1

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E4

La Commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

CONFLANS ST HONORINE – STADE LEON BIANCOTTO 1 – NNI 781720101

L'éclairage de cette installation sportive était classé E5 jusqu'au 22/08/2017.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable en niveau E5 pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 13/05/2024.

- Etude d'éclairage du 03/11/2023 de SIGNIFY BV. -

- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 23 m équipés de 4 projecteurs LED de 1505 W (16 projecteurs BVP528 OUT T35 au total)

Au regard des éléments transmis :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 277 lux

U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0,79

U1h (EhMin/EhMax) : 0,61

Eblouissement (Glare rating) : GR max : 43

Facteur de maintenance : 1

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E5. La Commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)

ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 19/06/24

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)



CLUBS					CLUBS					CLUBS					CLUBS				
Total	Matches	Ratio	pts		Total	Matches	Ratio	pts		Total	Matches	Ratio	pts		Total	Matches	Ratio	pts	
D1					D3A					D4B					D5B				
BAILLY NOISY SFC 1	49	24	44,9	1	ANDRESY F.C. 1	38	22	38,0	3	BAILLY NOISY SFC 2	27	22	27,0	6	ANDRESY F.C. 2	21	15	30,8	3
CHATOU AS 2	56	24	51,3	0	CARRIERES S/SEINE US 1	28	22	28,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	51	22	51,0	0	CONFLANS PORTUGAIS 1	16	16	fft	fft
CHESNAY 78 F.C. LE 1	47	24	43,1	1	CHANTELOUP LES V. US 2	27	21	28,3	6	CARRIERES GRESILLONS 2	47	22	47,0	1	ECQUEVILLY ET.S.C. 2	16	16	22,0	6
CONFLANS F.C. 2	38	24	34,8	3	EPONE USBS 2	34	21	35,6	3	CHATOU AS 3	47	22	47,0	1	GARGENVILLE STADE 2	34	16	46,8	1
HARDRICOURT US 2	46	24	42,2	1	HOUILLES A.C. 3	33	21	34,6	3	CONFLANS F.C. 3	36	20	39,6	3	JUZIERS F.C. 1	19	16	26,1	6
HOUILLES S.O. 1	49	24	44,9	1	MAURECOURT F.C. 1	39	22	39,0	3	ECQUEVILLY ET.S.C. 1	30	21	31,4	3	MAULE/MEZIERES U.S. 3	14	16	19,3	6
MANTOIS 78 FC 3	33	24	30,3	3	ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	20	22	20,0	6	HOUILLES S.O. 2	19	21	19,9	6	MAURECOURT F.C. 2	33	16	45,4	1
MARLY LE ROI U.S. 1	56	24	51,3	0	SARTROUVILLE E.S. 2	35	22	35,0	3	MESNIL LE ROI A.S. 1	26	21	27,2	6	TRIEL AC 2	13	16	17,9	6
MAUREPAS AS 1	37	24	33,9	3	VAUXOISE ES 1	20	22	20,0	6	MONTESSON U.S. 2	47	22	47,0	1	VAUXOISE ES 2	17	15	24,9	6
MUREAUX O.F.C. LES 2	36	24	33,0	3	VERNEUIL S/SEINE US 1	23	22	23,0	6	PECQ US LE 2	26	21	27,2	6	VERNEUIL S/SEINE US 2	16	16	fft	fft
POISSY FC 1	55	24	50,4	0	VILLENES ORGEVAL 1	21	21	22,0	6	TRIEL AC 1	47	22	47,0	1	VERNOUILLET FC 1	22	16	30,3	3
RAMBOUILLET YVELINES 1	50	24	45,8	1	VINSKY FC 1	27	22	27,0	6	VILLEPREUX F.C. 1	54	22	54,0	0					
VOISINS FC 1	39	24	35,8	3															
D2A					D3B					D4C					D5C				
AUBERGENVILLE F.C 1	46	22	46,0	1	CELLOIS CS 1	22	23	21,0	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	31	20	34,1	3	BAILLY NOISY SFC 3	30	19	34,7	3
BUCHELOISE A.S. 1	54	21	56,6	0	CHESNAY 78 F.C. LE 2	35	24	32,1	3	CHESNAY 78 F.C. LE 3	24	20	26,4	6	CARRIERES S/SEINE US 2	62	19	71,8	-6
CARRIERES GRESILLONS 1	62	22	62,0	-2	COIGNIERES F.C. 1	38	23	36,3	3	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	20	20	22,0	6	CELLOIS CS 2	16	19	18,5	6
ELANCOURT O.S.C. 1	34	22	34,0	3	ELANCOURT O.S.C. 2	46	24	42,2	1	CROISSY U.S 1	30	20	33,0	3	CHAMBOURCY ASM 2	36	20	39,6	3
MARLY LE ROI U.S. 2	41	21	43,0	1	FONTENAY LE FLEURY 1	62	24	56,8	0	ELANCOURT O.S.C. 3	1	20	fft	fft	ETANG ST NOM ES 1	33	19	38,2	3
MAULOISE U.S. 1	38	22	38,0	3	JOUY EN JOSAS U.S. 1	11	24	10,1	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	25	19	28,9	6	FONTENAY LE FLEURY 2	26	20	28,6	6
MONTESSON U.S. 1	36	22	36,0	3	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	38	24	34,8	3	HOUDANAISE REGION FC 2	28	20	30,8	3	FOURQUEUX FOOT OMS 1	24	20	26,4	6
MONTIGNY LE BX AS 1	41	22	41,0	1	MAUREPAS AS 2	32	23	30,6	3	JOUY EN JOSAS U.S. 2	17	20	18,7	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	20	20	22,0	6
PLAISIROIS F.O. 1	53	22	53,0	0	PLAISIROIS F.O. 2	29	23	27,7	6	MONTIGNY LE BX AS 2	24	20	26,4	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	35	20	38,5	3
ST GERMAIN EN LAYE 1	44	22	44,0	1	POISSY FC 2	41	23	39,2	3	ST ARNOULT FC 78 1	24	19	27,8	6	PORT MARLY C.S. 1	27	19	31,3	3
VALLEE 78 F.C. 1	42	22	42,0	1	RAMBOUILLET YVELINES 2	29	24	26,6	6	VALLEE 78 F.C. 2	32	20	35,2	3	ST GERMAIN EN LAYE 2	27	20	29,7	6
VERSAILLES 78 FC 3	23	22	23,0	6	VELIZY ASC 1	23	23	22,0	6	VELIZY ASC 2	16	20	17,6	6	VIROFLAY U.S.M. 1	23	19	26,6	6
					VOISINS F.C. 2	18	24	16,5	6										
D2B					D4A					D5A					D5D				
BOIS D'ARCY A.S. 1	33	22	33,0	3	ACHERES C.S. 1	28	20	30,8	3	BONNIERES FRENEUSE 1	30	16	41,3	1	BOIS D'ARCY A.S. 3	4	14	6,3	6
CHAMBOURCY ASM 1	33	22	33,0	3	AUBERGENVILLE F.C 2	24	19	27,8	6	FONTENAY ST PERE AS 1	1	13	fft	fft	COIGNIERES F.C. 2	1	15	fft	fft
CHANTELOUP LES V. US 1	51	22	51,0	0	BREVAL LONGNES F.C. 1	40	20	44,0	1	GUISTRANCOURT ASF 1	17	15	24,9	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	3	16	fft	fft
EPONE USBS 1	41	22	41,0	1	BUCHELOISE A.S. 2	29	20	31,9	3	INTERFOOT 78 2	27	16	37,1	3	GUYANCOURT ES 2	8	16	11,0	6
GARGENVILLE STADE 1	36	22	36,0	3	FEUCHEROLLES USA 1	27	20	29,7	6	LIMAY ALJ 2	16	14	25,1	6	HOUDANAISE REGION FC 3	17	13	28,8	6
GUYANCOURT ES 1	23	22	23,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	17	20	18,7	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	9	15	13,2	6	MAGNY 78 F.C. 1	16	16	fft	fft
HOUDANAISE REGION FC 1	31	22	31,0	3	INTERFOOT 78 1	28	20	30,8	3	PORCHEVILLE FC 1	21	16	28,9	6	ST CYR AFC 1	28	16	38,5	3
LIMAY ALJ 1	27	22	27,0	6	MAGNANVILLE LIONS 1	60	17	fft	fft	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	27	16	37,1	3	VERSAILLES JUSSIEU 1	29	15	fft	fft
MUREAUX O.F.C. LES 3	29	22	29,0	6	MANTES U.S.C. 1	61	20	67,1	-2	VINSKY FC 2	14	16	19,3	6	VOISINS F.C. 3	8	15	11,7	6
NEAUPHLE-PONT. 2	22	22	22,0	6	MEZIERES/MAULE 2	32	20	35,2	3						YVELINES/MONTFORT 1	9	16	12,4	6
PECQ US LE 1	26	22	26,0	6	POISSY FC 3	44	19	50,9	0										
TRAPPES E.S. 2	37	22	37,0	3	VILLENES ORGEVAL 2	25	20	27,5	6										

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours